

Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30 E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision 103178 en date du 11 novembre 2022, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé une autorisation pour la construction d'un abri de jardin et un abri pour bétail sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de REISDORF, section A de Hoesdorf.

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 11 novembre 2022

Le Secrétaire